



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 8885

du 07/04/2023

Label européen des langues, Appel à projets 2023

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 07/04/2023 au 09/06/2023
Documents à renvoyer	oui, pour le 09/06/2023

Mots-clés	Label européen des langues 2023
-----------	---------------------------------

## Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement	
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Maternel ordinaire Primaire ordinaire Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)  Maternel spécialisé Primaire spécialisé Secondaire spécialisé  Secondaire artistique à horaire réduit  Promotion sociale secondaire Promotion sociale secondaire en alternance Promotion sociale supérieur	Centres d'Auto-Formation Centres de Technologie Avancée (CTA) Centres de dépaysement et de plein air (CDPA) Centres techniques  Ecoles supérieures des Arts Hautes Ecoles Universités

## Signataire(s)

Autre: AEF-Europe – Mme Fanny LUTZ - Directrice
---

## Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Meuwissen Patrick	Secrétariat général, AEF-Europe	02/542 62 87 patrick.meuwissen@aef-europe.be



Bruxelles, le 7 avril 2023

**Agence francophone pour l'éducation et la formation  
tout au long de la vie**

44 boulevard Léopold II, 1080 Bruxelles

<http://www.erasmusplus-fr.be>

Votre correspondante

**Patrick Meuwissen**

T : 02/5426287

[label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be)

*CONCERNE : Lancement du concours « Label européen des langues », Appel 2023.*

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de trouver ci-joint les informations pratiques permettant à votre organisme de participer au concours « Label européen des langues », Appel 2023.

Pour mémoire, le Label européen des langues, co-organisé par l'AEF-Europe et Epale, par la Direction des Relations internationales de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Forem, Bruxelles-Formation, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

En 2023, les projets devront répondre à au moins une des quatre priorités européennes suivantes :

- 1. le soutien aux migrants nouvellement arrivés, les enfants et jeunes déplacés dans leurs besoins d'apprentissage linguistique*
- 2. le développement professionnel des enseignants pour aborder l'inclusion et le dialogue interculturel, en particulier en relation avec la diversité linguistique en classe*
- 3. le soutien aux projets concernant les minorités et les langues régionales comme moyen de promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active*
- 4. l'apprentissage des langues au service du développement personnel des apprenants adultes*

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement des langues et en langues étrangères.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation initiale ou continue, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socio-professionnelles et les mouvements de jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection. Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

**J'attire votre attention sur le fait que seuls les projets** en cours de finalisation ou terminés seront éligibles.

Il est à souligner que, **l'octroi du Label sera accompagné d'un prix** permettant l'achat de matériel pédagogique.

J'attire également votre attention sur le fait que la date limite de remise des projets a été fixée au 9 juin 2023 à 23h59 au plus tard, selon les modalités énoncées dans les deux documents ci-joints. La cérémonie de remise des Labels aura lieu le jeudi 30 novembre 2023 au Musée du Train, à Schaerbeek.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Fanny Lutz  
Directrice AEF-Europe

Le cas échéant, document(s) annexé(s) à la circulaire : 1 formulaire de candidature + 1 formulaire de règlement.

# Label européen des langues

## CONCOURS 2023

Le Label européen des langues est une initiative de la Commission européenne et est co-organisé par l'AEF-Europe (Agence Erasmus+ en FWB), le service Inspection et direction des Relations Internationales de la FWB, le FOREM, Bruxelles Formation et Epale afin de **valoriser et d'encourager des initiatives innovantes dans l'enseignement et l'apprentissage des langues**. Il récompense les nouvelles approches dans le domaine de l'enseignement des langues, participe à leur notoriété et favorise ainsi les bonnes pratiques.

En soutenant les initiatives innovantes à l'échelle locale et nationale, le Label cherche à améliorer la qualité de l'enseignement linguistique en Europe.

Vous développez un projet innovant dans le domaine de l'apprentissage des langues<sup>1</sup> et vous souhaitez le partager ?

Votre projet contribue à améliorer les compétences linguistiques de vos apprenants<sup>2</sup> ?

### LE LABEL EUROPÉEN DES LANGUES SOUTIENT VOTRE INITIATIVE !

#### Qui peut participer ?

Le Label est ouvert à tous les secteurs de l'éducation et de la formation, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, avec pour principal objectif la promotion de l'innovation dans l'enseignement et l'apprentissage des langues.

Sont concernées : les initiatives innovantes émanant des établissements d'enseignement (tout niveau), des organismes d'éducation ou de formation initiale ou continue, tant publics que privés, des milieux associatifs et du monde socio-économique, ainsi que les associations d'insertion socioprofessionnelle et les mouvements de jeunesse en **Fédération Wallonie-Bruxelles**.

Le concours est également ouvert aux initiatives individuelles qui correspondent aux critères de sélection.

Cette initiative ne concerne pas les projets à caractère commercial.

#### Sélection des lauréats et remise des Labels

Les projets seront sélectionnés par un jury d'experts. La cérémonie officielle de remise des Labels langues 2023 aura lieu durant la conférence Erasmus+ qui se déroulera au musée du train à Bruxelles le **jeudi 30 novembre 2023**

**Prix** : Remise des Labels, certificats et bons d'achat de matériel pédagogique et informatique.

**Visibilité et valorisation des projets** : tous les projets labélisés seront diffusés et valorisés sur les sites et sur les réseaux sociaux de la Commission européenne, du Forem, de Bruxelles Formation, de l'AEF-Europe et d'Epale.

---

<sup>1</sup> La dénomination « apprentissage des langues » couvre toutes les formes d'éducation et de formation : enseignements obligatoire et supérieur, enseignement de promotion sociale, formations professionnelle, personnelle, formelle et non formelle.

<sup>2</sup> Le terme « apprenant » réfère tant aux élèves de l'enseignement obligatoire, aux étudiants de l'enseignement supérieur, aux apprenants adultes de la formation formelle ou non formelle, aux jeunes inscrits dans une association d'insertion professionnelle ou un mouvement de jeunesse.



Les projets labélisés pourront utiliser le logo dans leur communication, en indiquant l'année d'obtention du Label.

## Comment participer ?

Téléchargez le formulaire de candidature disponible sur [www.aef-europe.be](http://www.aef-europe.be) rubrique « Label européen ».

Votre dossier devra obligatoirement être envoyé sous format électronique à [label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be)

pour le **09 juin 2023** à 23H59 au plus tard.

Ce document doit être signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme.

Les annexes éventuelles doivent être envoyées électroniquement, **pour la même date**, via WeTransfer à [label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be).

## Critères de sélection

L'accent sera mis sur des projets terminés et/ou en cours de finalisation mettant en œuvre le ou les critères suivants

1. Les initiatives doivent apporter une **valeur ajoutée** dans le contexte national, en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues.
2. Les initiatives doivent **motiver** aussi bien les apprenants que les enseignants/formateurs, rendre l'environnement d'apprentissage plus attrayant et plus inclusif et les inciter à améliorer leurs compétences linguistiques.
3. Les initiatives doivent être **originales et créatives**. Elles doivent introduire des démarches pédagogiques innovantes, tout en veillant à ce que celles-ci soient adaptées aux apprenants concernés.
4. Les initiatives doivent insister sur la **dimension européenne**. Elles doivent s'adapter à la diversité linguistique de l'Europe et se servir de cet atout, en établissant par exemple des contacts de part et d'autre des frontières nationales. En développant les compétences linguistiques, elles doivent activement participer au rapprochement entre les cultures présentes en Europe.
5. Les initiatives sont **transférables** et/ou **accessibles gratuitement à tous**. Elles peuvent être une source d'inspiration pour de nouvelles initiatives linguistiques dans d'autres institutions, d'autres contextes, d'autres langues, pour d'autres groupes cibles et dans d'autres pays. Elles peuvent également être directement utilisées ou partagées par le grand public.

En outre, les projets doivent répondre à au moins **une des quatre priorités européennes** suivantes:

1. *le soutien aux migrants nouvellement arrivés, les enfants et jeunes déplacés dans leurs besoins d'apprentissage linguistique*
2. *le développement professionnel des enseignants pour aborder l'inclusion et le dialogue interculturel, en particulier en relation avec la diversité linguistique en classe*
3. *le soutien aux projets concernant les minorités et les langues régionales comme moyen de promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active*
4. *l'apprentissage des langues au service du développement personnel des apprenants adultes.*



## Plus d'informations ?

<https://www.erasmusplus-fr.be/menu-expert/plateformes-et-outils/label-europeen-des-langues/concours-2023/>

Contact:

[label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be)



***ANNEXE A LA CIRCULAIRE***



Label européen des langues

LABEL EUROPEEN des LANGUES  
FORMULAIRE DE CANDIDATURE  
pour la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Sélection 2023

Envoyez votre candidature *sous format électronique* à :

[label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be)

*pour le 9 juin 2023, à 23H59 au plus tard.*

*Ce document doit être signé par le représentant légal de l'établissement/l'organisme.*

*Les annexes éventuelles doivent être envoyées, pour la même date, via WeTransfer à*

[label@aef-europe.be](mailto:label@aef-europe.be)





## 1. Renseignements pratiques

Nom complet de l'établissement/du centre de formation/de l'association/ de l'organisme/de la personne	
Nom du représentant légal	
Type : public / privé/ associatif	
Taille (nombre de personnes)	
Public : primaire/ secondaire/enseignement supérieur/adultes /tous publics/autres (préciser)	
Rue	
Code postal - localité	
Numéro de téléphone Numéro de fax	
Email	
Site Internet	

Promoteur du projet :

Nom - Prénom	M. / Mme.	
Titre et fonction		
Numéro de téléphone de portable		
Email		



## 2. Le projet

### 1. Titre du projet

**2. Résumé du projet** (*Veillez fournir une description claire et concise de votre projet – objectifs, activités et résultats - 100 mots maximum*). Ce descriptif peut être utilisé par l'AEF-Europe et/ou la Commission Européenne à des fins de publication.

**Résumé du projet en anglais** (en cas de sélection, pour la publication ultérieure sur le site européen du Label européen des langues)



**3. Langue(s) concernée(s)**

**4. Public bénéficiaire** (âge, niveau d'études, expériences d'apprentissage préalables, contexte, ...) + nombre de bénéficiaires

**5. Contexte, motivations et objectifs pédagogiques du projet**

**6. Partenaires éventuels au niveau national et/ou international**  
Décrivez leur rôle, le cas échéant

**7. Déroulement du projet**  
Phases, activités organisées, méthodologie, outils pour atteindre les objectifs

**8. Résultats et productions**



**Impact** sur les bénéficiaires et les enseignants/formateurs + **production(s)** concrète(s)  
(brochure, site web, liens vers réseaux sociaux, cours en ligne...)  
Joindre toute annexe ou lien utiles.

## 9. Diffusion des résultats/productions

## 10. En quoi votre projet correspond-il aux critères suivants ?

Pour plus de détails, voir l'appel à projets en annexe.

Votre projet est :

### a) une initiative comportant une réelle **valeur ajoutée**

Le projet apporte une valeur ajoutée dans le contexte national en améliorant de manière visible l'enseignement et l'apprentissage des langues. Expliquez comment vous avez évalué les résultats de votre projet.

### b) une initiative **stimulante**

Le projet mobilise apprenants et enseignants/formateurs.



c) une initiative **originale et créative**

Le projet introduit des démarches pédagogiques innovantes en adéquation avec les besoins spécifiques des apprenants.

d) une initiative à **dimension européenne**

Elle s'adapte à la diversité linguistique et contribue au rapprochement entre les cultures, présentes en Europe.

e) Une initiative **transférable** et/ou **accessible gratuitement à tous**

Elle peut servir de modèle pour d'autres projets, dans d'autres contextes, et/ou être directement utilisée ou partagée par le grand public.



11. En quoi votre projet répond à une ou plusieurs des quatre priorités européennes suivantes :

- 1. le soutien aux migrants nouvellement arrivés, les enfants et jeunes déplacés dans leurs besoins d'apprentissage linguistique
- 2. le développement professionnel des enseignants pour aborder l'inclusion et le dialogue interculturel, en particulier en relation avec la diversité linguistique en classe
- 3. le soutien aux projets concernant les minorités et les langues régionales comme moyen de promouvoir l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active
- 4. l'apprentissage des langues au service du développement personnel des apprenants adultes

Expliquez :

## Déclaration

“Je, soussigné(e) *promoteur du projet* – (titre : .....),  
certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à  
l’obtention du Label européen des langues - session 2023 - sont, à ma connaissance,  
exactes.”

A:

Le:

Nom et fonction:

Signature:



**“Je, soussigné(e), *représentant(e) légal(e)* de l’institution candidate, certifie que les informations contenues dans ce formulaire de candidature à l’obtention du Label Européen des Langues - session 2023 - sont, à ma connaissance, exactes.”**

**A:**

**Le:**

**Nom et fonction:**

**Signature:**

**Cachet de l’établissement:**

(non applicable en cas de candidature individuelle)

